

Cote du document: EB 2018/125/R.45/Corr.1
Point de l'ordre du jour: 6 d)
Date: 6 décembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mise à jour des conditions de financement Rectificatif

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Alvaro Lario

Vice-Président adjoint
Responsable des finances en chef et Contrôleur principal
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: a.lario@ifad.org

Ruth Farrant

Directrice de la
Division des services de gestion financière
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Malek Sahli

Responsable principal des finances
téléphone: +39 06 5459 2545
courriel: m.sahli@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Approbation**

Mise à jour des conditions de financement

Rectificatif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur le rectificatif suivant au document intitulé "Mise à jour des conditions de financement" (EB 2018/125/R.45).

Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

Page 4, paragraphe 12, la note de bas de page 9 est ajoutée:

La marge variable de la BIRD, sur laquelle repose la méthode de tarification du FIDA, se compose de plusieurs éléments: une marge contractuelle, une prime d'échéance et une commission destinée à couvrir le coût moyen de financement de la BIRD. La prime d'échéance augmente avec la durée du prêt. En juillet 2018, la BIRD a adopté une gamme standard de majorations des primes d'échéance, revenant donc à sa pratique antérieure consistant à adapter la prime d'échéance en fonction de la catégorie de revenu de l'emprunteur⁶. Ainsi, la prime d'échéance augmentera de 10 à 40 points de base⁷ pour les prêts dont l'échéance moyenne est supérieure à 10 ans. La hausse est de 40 points de base pour les prêts dont l'échéance moyenne est de 18 à 20 ans – la tranche actuellement utilisée par le FIDA pour la tarification de ses prêts à des conditions ordinaires. Les pays classés par la BIRD dans la catégorie à revenu élevé⁸ se verront appliquer une majoration supplémentaire de 5 à 25 points de base en fonction de l'échéance moyenne de leur prêt, tandis que les pays dont le RNB par habitant est inférieur ou égal à 6 795 USD⁹ bénéficieront d'une minoration de 5 à 20 points de base. Les pays à conditions mixtes, les petits États, les pays en situation de fragilité (selon la liste harmonisée de la Banque mondiale) ainsi que les pays IDA récemment reclassés sont exonérés de l'augmentation des primes d'échéance.

Toutes les notes de bas de page suivantes sont renumérotées en conséquence.

Page 4, le paragraphe 13 est modifié comme suit:

À compter du 1^{er} janvier 2019, le FIDA devra appliquer une majoration de la prime d'échéance comprise entre 0 et 40 points de base¹⁰ en sus des 50 points de base actuellement facturés. Cela fait partie intégrante de la marge de la BIRD, et le FIDA s'aligne depuis 2009 sur la tranche d'échéances moyennes la plus élevée de la BIRD. L'allocation prévue pour les emprunteurs sur FIDA11 ne comprend aucun pays qui ferait l'objet d'une majoration. En revanche, une part significative de l'allocation SAFP sur FIDA11 (environ ~~623626~~ millions d'USD, soit ~~7371~~% des pays empruntant à des conditions ordinaires) est destinée à des pays dont le RNB par habitant est inférieur ou égal à 6 795 USD ainsi qu'aux pays considérés comme exemptés.

⁶ Sur la base du revenu national brut (RNB) par habitant, calculé selon la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale.

⁷ Un point de base : un centième d'un point de pourcentage (employé principalement pour exprimer les différences en matière de taux d'intérêt).

⁸ Pour l'exercice 2019, il s'agit des pays dont le RNB par habitant est supérieur à 12 055 USD.

⁹ **Pour l'exercice 2019, c'est le plafond de revenu utilisé par la BIRD pour discuter avec ses emprunteurs de leur retrait des pays admissibles à ses conditions de prêt.**

¹⁰ La majoration comprise entre 0 et 40 points de base suppose l'application de la différenciation en fonction de la durée et du différé d'amortissement proposée à la section précédente. Sinon, le FIDA appliquera une majoration de 40 points de base à son offre actuelle.

Page 17, annexe II, paragraphe 14, les notes de bas de page 26 et 27 sont ajoutées:

Lors de ses réunions de printemps 2018, le Groupe de la Banque mondiale a présenté une nouvelle proposition relative au capital du groupe²⁵. L'un des éléments de ce train de mesures est l'introduction d'une hausse des primes d'échéance pour les prêts signés à compter du 1^{er} juillet 2018, avec une minoration ou une majoration de cette composante du tarif des prêts qui dépend du RNB par habitant, selon la classification de la BIRD (méthode de l'Atlas). Cette mesure prévoit une augmentation de 10 à 40 points de base de la prime d'échéance pour les prêts assortis d'une échéance moyenne de plus de 10 ans. Une décote est proposée pour les pays dont le RNB/hab est égal ou inférieur à 6 795 USD²⁶ tandis qu'une majoration est proposée pour les pays dont le RNB/hab est supérieur à 12 055 USD.²⁷

Page 20, annexe II, le tableau 3 est modifié comme suit:

Tableau 3

Comparaison de la détermination de la marge variable avec la mise en place de la modulation, sur la base d'une modulation en fonction de la tranche d'échéances et de la prime d'échéance par catégorie de revenu (échéance 18-20 ans)

<i>Marge variable 1/7/2018 Échéance supérieure à 18-20 ans/USD</i>	<i>Échéance actuelle (18-20 ans)</i>	<i>Modification proposée des tranches d'échéance sans modulation de la prime</i>	<i>Changements proposés</i>			
			<i>Exemption</i>	<i>RNB entre 1 165 et 6 895 6 795 USD</i>	<i>RNB entre 6 895 6 795 USD et 12 235 12 055 USD</i>	<i>RNB supérieur à 12 235 12 055 US D</i>
			<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Groupe C</i>	<i>Groupe D</i>
Prime d'échéance annuelle	0,90%	0,90%	0,50%	0,70%	0,90%	1,15%
Marge contractuelle	0,50%					
Coût de financement réel	-0,03%					
Marge finale	1,37%	1,37%	0,97%	1,17%	1,37%	1,63%
Nombre de pays	6			44 10	5 6	0
Volume attendu pour FIDA11	372 323 millions d'USD			300 303 millions d'USD	269 259 millions d'USD	0

²⁵ Banque mondiale, "Sustainable Financing for Sustainable Development: World Bank Group Capital Package Proposal", Comité du développement (Avril 2018).

²⁶ Pour l'exercice 2019, c'est le plafond de revenu utilisé par la BIRD pour discuter avec ses emprunteurs de leur retrait des pays admissibles à ses conditions de prêt.

²⁷ Pour l'exercice 2019, limite à partir de laquelle les pays sont classés dans la catégorie des pays à revenu élevé par la Banque mondiale.

Page 20, annexe II, le tableau 4 est modifié comme suit:

Tableau 4

Comparaison de la détermination de la marge variable avec l'introduction de la modulation, sur la base d'une modulation en fonction de la tranche d'échéances et de la prime d'échéance par catégorie de revenu (échéance 10-12 ans)

<i>Marge variable 1/7/2018 Échéance supérieure à 10-12 ans/USD</i>	<i>Échéance actuelle (18-20 ans)</i>	<i>Modification proposée des tranches d'échéance sans modulation de la prime</i>	<i>Changements proposés</i>			
			<i>Exemption</i>	<i>RNB entre 1 165 et 6 895 6 795 USD</i>	<i>RNB entre 6 895 6 795 USD et 12 235 12 055 USD</i>	<i>RNB supérieur à 12 235 12 055 USD</i>
			<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Groupe C</i>	<i>Groupe D</i>
Prime d'échéance annuelle	0,90%	0,30%	0,20%	0,25%	0,30%	0,40%
Marge contractuelle	0,50%					
Coût de financement réel	-0,03%					
Marge finale	1,37%	0,77%	0,67%	0,72%	0,77%	0,87%
Nombre de pays	6			14 10	5 6	0
Volume attendu pour FIDA11	372 323 millions d'USD			300 303 millions d'USD	269 259 millions d'USD	0